

Réponse à votre question :

« Pourquoi continuons-nous à produire des produits non essentiels ? »

La Cgt a souhaité obtenir les plannings et la liste des produits prioritaires, afin de travailler le sujet et pouvoir en débattre avec la direction lors de la réunion CSE du vendredi 10 mars 2020. La demande a été faite par mail le 8 mars auprès de la direction, en copie au médecin du travail, à l'inspecteur du travail ainsi qu'au contrôleur Carsat puisque cela fait plusieurs semaines que nous échangeons sur divers et variés sujets.

La réponse de la direction sur le fait d'obtenir ses renseignements est : **« Nous vous avons donné notre vision en terme d'activité avec des pourcentages de charge par site. Vous donnez l'ensemble de bons de commandes serait inefficace, consommateur de temps et n'apporterait rien de plus que ce que vous ont présenté les Directeurs de Site »**. Nous rappelons qu'il a été mis en place, tous les vendredis, des réunions CSE central pour ordre du jour : activité – chômage partiel.

Après plusieurs échanges de mails avec la direction, le dernier commence avec ces mots : **« Madame,**

Je comprends votre souhait de vouloir bien jouer votre rôle et les questions qui en découlent Je comprends que vous vous préoccupez à la fois de la santé des salariés et de la situation économique de l'entreprise, ce qui est aussi notre priorité. »

Bien sûr que la Cgt prend à cœur à répondre pour le mieux aux questions, que certains salarié(e)s ont légitimement le droit de se poser. Nous avons été élus par les salariés, nous leurs devons d'être à leurs côtés surtout en ce moment de crise sanitaire mais pas que...

La Cgt ne peut rester là à attendre et à regarder sans relever nos remarques, cela n'est pas dans nos valeurs. C'est la raison pour laquelle nous nous renseignons, nous demandons des conseils auprès des professionnels spécialisés dans la santé, du droit etc... Nous avons la responsabilité de réagir pour la santé et sécurité des salarié(e)s, de remonter les remarques, faire des revendications, et de suggérer des actions.

Dans ce cas précis, nous comprenons mieux que vous ayez répondu : **« La CGT n'a pas à accepter ou refuser les activités que la société produit, elle n'a pas vocation à décider ni à gérer les priorités de mises en production à la place de l'employeur »**, sûrement au moment où j'ai noté dans le mail : **« je rappelle que dans le contexte actuel, que le mot d'ordre est l'U.E.S. reste en activité que pour répondre aux besoins essentiels qui prime sur toutes les autres activités de l'entreprise.**

Par conséquent, si au vu des éléments fournis cela se confirmait, il sera urgent de reconsidérer l'organisation de la production. Ce qui passera inévitablement par l'arrêt des lignes qui sont dédiées à ces produits dits non essentiels et une mise au chômage partiel de l'ensemble du

personnel y étant affecté, dans les cas où le personnel ne souhaiterait pas prendre de risques pour leur santé.

La Cgt accepte toutes autres activités non essentielles uniquement si vous avez le personnel volontaire». Nous confirmons en effet que seule la direction prend les décisions finales.

Au fil de la lecture de ce dernier mail échangé, la direction évoque « ***qu'elle doit bien évidemment produire en priorité les biens d'intérêt vital, mais le reste des productions doit aussi se réaliser*** » s'appuyant du courrier du Préfet qui dispose :

Il est essentiel, pour les entreprises pour lesquelles le télétravail n'est pas possible, que l'activité se poursuive, afin de limiter, autant que possible l'impact sur la vie économique de la Nation. Cette poursuite d'activité doit se faire en assurant la protection des salariés au travers des règles de sécurité sanitaire et d'hygiène définies par les autorités.

Ensuite, la direction complète par le paragraphe suivant : « ***Nous avons aussi comme responsabilité, en tant qu'employeur, de tout faire pour maintenir notre activité et par la même le futur de nos sociétés et des emplois pour nos salariés.***

Ne pas produire, ne pas servir nos clients, même non essentiels, serait prendre un risque majeur qui pourrait avoir des conséquences graves en terme de pérennité, que nous ne pouvons accepter.

Nous avons mis en place, dès les tous premiers jours, toutes les mesures pour préserver la santé des salariés. »

La Cgt pense avoir apporté les éléments nécessaires pour que vous puissiez obtenir votre réponse à votre question, par la transparence des échanges avec la direction.

Salarié(e)s, nous les membres de la Cgt essayons au mieux de vous aider à éclaircir vos questionnements avec tous les moyens en notre possession ou vous guider à prendre soins de vous afin que vos angoisses et peurs s'apaisent.

Toute l'équipe de la Cgt se tient à votre disposition et agit dans l'intérêt de chacun de vous.

NB : Joins le mail du médecin du travail

« Monsieur,

En tant que médecin du travail de l'entreprise et dans le cadre de mes missions, j'apporte mon soutien à la démarche de Mme Mendes qui a permis une meilleure communication sur les décisions prises entre la direction et les salariés.

Il est effectivement difficile de concilier la notion de confinement et de poursuite de l'activité économique. Et tout n'a pas été clair d'emblée.

Ma mission principale étant la préservation de la santé des salariés, je souhaite tout comme elle, être certaine que tout est fait pour maintenir l'équilibre dans l'activité entre ce qui est nécessaire et ce qui ne l'ai pas .

De plus, il ne faut en aucun cas relâcher les mesures barrières et les mesures d'hygiène et de nettoyage des locaux de travail.

.../... »